Ressources propres CE: meilleure information de l'Autorité budgétaire (modif. règl. 1552/89/CEE /EURATOM)

1992/1036(CNS) - 04/11/1993

La commission des budgets a adopté quatre rapports de M. LANGES proposant, suite à la conclusion du nouvel accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et les perspectives financières, des adaptations à quatre propositions de règlement relatives au fonctionnement des ressources propres, (garanties de prêts et action humanitaire, régime définitif de perception des ressources propres provenant de la TVA, etc.).